

ATTAQUE EN RÉGLE CONTRE LES SALAIRES ET LES PENSIONS

« D'abord à bouffer ; la morale, après. » *L'Opéra de Quat'sous, Bertolt Brecht.*

Le discours moralisateur de Macron fustigeant les nantis de retraité-es pour justifier l'augmentation de 25 % le taux de CSG « au bénéfice des jeunes » ne passe pas.

Le 15 mars dernier et à nouveau le 14 juin, les retraité-es sont descendus en masse dans les rues pour exiger l'annulation de cette augmentation, pour le dégel et l'augmentation des pensions, à l'appel des 9 organisations (CGT, FO, FSU, CFTC, SUD, CGC, FGR, LSR, Ensemble et Solidaires).

La perte de revenu des retraité-es touchant une pension de 1200 € s'élèvera à 245 € par an. Ce n'est pas tout, les pensions sont gelées depuis 4 ans [1]. La liste des mauvais coups s'allonge (augmentation des taxes sur les carburants et le tabac, pseudo suppression de la taxe d'habitation). Une réforme « technique » comme le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) prévu pour début 2019 est le point de départ d'un nouveau bouleversement : la fusion de l'IR et de la CSG.

Dans quel but ? Encore et toujours, baisser les salaires directs et indirects.

Une des conquêtes majeures des travailleur-ses de ce pays, c'est la Sécurité sociale, financée par les cotisations, c'est-à-dire une partie du salaire différé, mise en commun (socialisée) pour la maladie, la famille, les accidents du travail, la retraite.

Les cotisations ouvrent des droits qui permettent de se soigner et d'accéder à une pension de retraite.

Avec les conventions collectives, les statuts et le Code du travail, la Sécurité sociale est un des remparts contre l'exploitation.



Le patronat et les banquier-es contraints de l'accepter en 1945, n'ont cessé de vouloir la détruire pour y substituer des assurances privées.

Malgré les coups qu'elle a subis, la Sécu est toujours debout, c'est notre devoir de la défendre et de la reconquérir.

Verser des impôts, des taxes, n'ouvre aucun droit. C'est pourquoi la mesure structurelle la plus significative contre la Sécu a été la CSG (Rocard, 1991). Elle a été un premier pas vers la fiscalisation (passer des cotisations à un impôt).

Pour sauvegarder le taux de profit, les patron-nes doivent en permanence baisser les salaires (et les pensions), directement quand ils-elles le peuvent (comme en Grèce depuis 2008), les dévaluer en les bloquant au regard de l'inflation, augmenter les heures de travail et la productivité sans contrepartie, ou en s'attaquant au salaire différé (ou socialisé).

L'État, à leur service, les exonère de cotisations sociales [2] ce qui provoque moins de remboursement de soins, moins d'hôpitaux et de maternités depuis que les gouvernements successifs se sont arrogés

le droit de décider du financement de la Sécu et de ses dépenses (Loi de financement LFSS) alors que l'argent de la Sécu est de l'argent privé qui n'appartient qu'aux salarié-es !

Annoncée à grand renfort des médias aux ordres, la réforme des retraites vise évidemment à baisser les pensions (qui sont du salaire différé ou, selon l'excellente formule qui était en vigueur à l'EDF, un salaire d'inactivité) et à briser toutes les dispositions collectives par un système unique par points [3] inspiré du modèle suédois.

Pour stopper cette offensive générale, continuons à nous mobiliser pour l'annulation de la hausse de la CSG, pour son abrogation, celle de la CASA, des exonérations de cotisations patronales, des forfaits, franchises et autres remboursements ; pour l'abandon de la réforme annoncée des retraites.

Philippe BOUYRIES

[1] voir Le Lien n° 192 sept2017, p.21.

[2] on ne dira jamais assez le montant de ce hold-up : cumulées depuis 1992, elles dépassent 464 milliards en euros courants et 514 milliards en euros constants 2017 (d'après le bilan ACOSSTAT n° 260-déc. 2017).

[3] voir Le Lien n° 191 de juin 2017, p.21